

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

| | | | |
|----------------|--------|-------|------------|
| Département(s) | DECS | Date | 3 mai 2026 |
| Numéro | 26.132 | Heure | 20h24 |

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| Auteur-e(-s) : Groupe UDC | Lié à (facultatif) : ad |
|---------------------------|----------------------------|

Titre : Projet de centre d'asile à Couvet : préoccupations majeures pour la population

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Si le projet susmentionné aboutit :

1. Quelle sera la capacité effective du centre dès son ouverture ? Le Conseil d'État peut-il garantir qu'il ne sera pas transformé, à terme, en structure de plus grande ampleur ?
2. Quelles mesures concrètes seront mises en place pour éviter une dégradation de la sécurité et du sentiment de sécurité dans la région ? Des moyens supplémentaires sont-ils prévus ?
3. Pour quelles raisons la population locale n'a-t-elle pas été consultée avant le lancement du projet ? Le Conseil d'État est-il prêt à organiser une consultation formelle ou une votation ?
4. La commune de Val-de-Travers est-elle appelée à supporter une charge financière supérieure à d'autres régions du canton en raison de ce centre ?
5. Quelle sera la durée moyenne de séjour ? Quelles mesures sont prévues pour les personnes posant des problèmes de comportement ou refusant de coopérer ?
6. Le Conseil d'État reconnaît-il que la multiplication de structures d'accueil peut contribuer à un effet d'appel ? Si non, sur quelles bases fonde-t-il sa position ?
7. En cas de nouvelle crise migratoire, ce centre servira-t-il de base pour une extension rapide des capacités ? Le cas échéant, jusqu'à quel seuil ?
8. Quel critère le Conseil d'État a-t-il pris en considération pour choisir cette solution d'emplacement ?

Développement (commentaire aux questions) :

Le Conseil d'État a annoncé le lancement d'un projet de nouvelle structure destinée à l'accueil de personnes relevant de l'asile. Ce nouveau site, prévu à la rue du 1^{er}-Mars 11 à Couvet, dans la commune de Val-de-Travers, suscite de fortes inquiétudes.

En effet, au-delà de l'absence de consultation de la population, ce projet soulève d'importantes préoccupations en matière de sécurité. L'expérience du site actuel ne peut être ignorée : celui-ci engendre déjà de nombreux désagréments, tels que des déprédations, des nuisances sonores significatives et des perturbations plus que fréquentes pour les riverains. Ignorer ces réalités revient à minimiser des difficultés déjà bien présentes.

Par ailleurs, le nouvel emplacement envisagé, situé au cœur du village, à proximité immédiate de la gare – un secteur lui-même confronté à des problématiques récurrentes – ainsi que de zones résidentielles composées notamment de villas familiales, semble inadapté. Une telle implantation risque en effet d'accentuer encore les tensions. Il s'agit d'un simple déplacement du problème, sans en traiter les causes ni en résoudre les effets.

Le groupe UDC demande dès lors au Conseil d'État de répondre de manière claire et sans ambiguïté aux questions ci-dessus, mais a conscience que, peut-être, certains éléments ne sont pas encore connus.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Loïc Frey

| Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) : | Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) : | Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) : |
|---|---|---|
| Christiane Barbey | Raymond Clottu | Niels Rosselet-Christ |

| | | |
|--------------------|-----------------|-------------------------|
| Frédéric Schlosser | Damien Schär | Jean-Pierre Brechbühler |
| Jenna Mannino | Florent Guye | Daniel Berger |
| Quentin Geiser | Roxann Barbezat | Gil Santschi |
| Jennifer Angehrn | | |